

Réaction du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) concernant la conférence de presse du ministre M. Dubé du 1er novembre 2022 sur les solutions aux problèmes des urgences et en particulier sur l'hébergement des personnes âgées ou les personnes vulnérables.

Montréal, 1er novembre 2022 – Comme vous le savez, les comités des usagers et de résidents que nous représentons sont très bien branchés sur le terrain et sont à même d'évaluer les effets sur les personnes vulnérables concernées par le transfert et l'achat des places supplémentaires en RPA et RI par les établissements du Grand Montréal. Sachez que nous avons de grandes préoccupations sur ces solutions en fonction des droits des usagers reconnus par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS) et particulièrement au niveau du droit de recevoir des soins que requiert son état.

Cela dit, nous reconnaissons la nécessité de libérer des lits dans les hôpitaux et ainsi répondre aux besoins d'usagers en attente d'intervention. Nous savons que le Réseau est fragile. Comment respecter les droits à l'hébergement approprié tout en respectant les droits de tous de pouvoir accéder à leurs soins ?

Les actions décrites et les solutions reposent en bonne partie sur les épaules des personnes proches aidantes afin de soutenir leur proche chez eux ou dans des ressources qui ne sont pas toujours adaptées à leur état de santé. Comme il a été mentionné en conférence de presse, on nous indique que c'est une question de fluidité. De plus, on nous indique également que les personnes qui travaillent au quotidien en maintien à domicile pourront prendre en charge ces personnes âgées et vulnérables qui devront retourner chez elles à la suite de l'hospitalisation. Y aurait-il des budgets supplémentaires ou réaffectés aux services de maintien à domicile dans l'ensemble des établissements de santé et services sociaux pour cette étape cruciale? Malgré le fait que selon les dires du Ministre « le volume des personnes prises en charge ne sera pas très élevé ».

Mais d'où vous vient tout à coup la capacité des services de maintien à domicile de prendre en charge dans un délai si rapide ce nombre de nouvelles personnes ? Après une consultation auprès de nos membres, voici ce qu'ils nous disent et se posent comme questions : « Les personnes proches aidantes seront-elles consultées sur leur capacité à effectuer le travail avant la prise en charge des personnes aidées ? Avez-vous prévu un soutien adéquat, aussi physique que psychologique à ces personnes ainsi que des moments de répit ? Ceci est une grosse responsabilité pour eux », mentionne Mme Sylvie Tremblay, directrice générale du RPCU.

Comment pouvez-vous demander à ces personnes dévouées de soutenir l'insoutenable dans bien des situations... Comment garantir de plus l'accompagnement et le soutien... Vous ne le pouvez pas et vous le savez. Avec la rareté de professionnels que nous connaissons, comment le MSSS garantira-t-il une présence professionnelle essentielle pour assurer un soutien adéquat aux personnes proches aidantes et aux personnes aidées ?

D'autre part, quels seront les mécanismes de suivi axés sur la qualité des services pour ces personnes ? Comme toujours, comment assurer la sécurité et la bienveillance des personnes vulnérables concernées recevant des services en RPA et en RI ? Les endroits où seront hébergées ces personnes sont-ils suffisamment adaptés aux besoins de la personne en perte d'autonomie et déficits cognitifs ? Nos membres, avec raison, sont très préoccupés par la bientraitance entourant les personnes âgées et vulnérables. Nous espérons grandement que les mesures annoncées aujourd'hui auront un impact réel

sur la qualité de vie des personnes âgées et vulnérables qui devront encore s'adapter à un système, et non à un système qui s'adapte à leur besoin.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de 500 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements : Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements
514 436-3744, communications@rpcu.qc.ca